

### **Séance du 13 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la nouvelle mairie, sous la présidence de M. Michel DELBOS, Maire.

Date de convocation : 05 Juin 2023

Étaient présents : DELBOS Michel, BARETTE David, BOUQUET Océane, EQUOY Alain, GALMICHE Pauline, HIRN Jean-Claude, MERCIER Richard, NARBEY Pascal, REGARD Jean-Pierre.

Étaient absents excusés : CHOPARD Manon (procuration à GALMICHE Pauline), THIEBAUD Vincent (procuration à DELBOS Michel).

Secrétaire de séance : Monsieur Alain EQUOY

Début de séance : 20h40

**Ordre du jour de la séance :**

#### **Administration générale**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16/05/2023
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal

#### **Institution**

- Désignation d'un référent déontologue et adhésion à la mission mise en place par le CDG 70. (voir annexe jointe)
- Révision commission liste électorale

#### **Travaux**

- Réfection du réseau d'alimentation eau potable Rue du Haut de la Castille/Rue Saint Gengoul : 3 devis SARL de la Forge et 2 devis PIACENTINI

#### **Culture animation**

- Attribution subventions aux associations 2023

#### **Informations diverses** :

- Présentation plan PLUI
- Divers

#### **Administration générale**

##### **Approbation du Conseil Municipal du 16/05/2023**

Approuvé à l'unanimité.

##### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Alain EQUOY est désigné secrétaire de séance

##### **Rendu-compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal : Information**

Approuvé à l'unanimité.

### **Institution**

### **N°28/2023 : Désignation d'un référent déontologue et adhésion à la mission mise en place par le CDG 70**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Haute-Saône ;

Vu la liste des référents déontologues proposés par le Centre de gestion de Haute-Saône :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Madame/Monsieur le/la Maire (Président(e)) à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents  
ou  
à 12 voix pour  
à 0 voix contre  
à 0 abstention

### **N°29/2023 : Révision commission liste électorale**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réviser la liste pour la commission « liste électorale ». Suite à l'évolution du périmètre de cette commission et au décès d'un de ses membres. Il a été nécessaire d'en définir son délégué qui ne peut pas être le maire, ni un adjoint.

Monsieur Alain EQUOY se propose candidat.

Après délibération ont été élus délégués à l'unanimité des membres présents :

#### Commission révision liste électorale :

Mr EQUOY Alain : délégué de la commune  
Mme GALMICHE Pauline : délégué de l'administration  
Mr LUZET Didier : délégué au tribunal

### **Travaux**

#### **N°30/2023 : Réfection du réseau d'alimentation eau potable Rue du Haut de la Castille/Rue Saint Gengoul : 3 devis SARL de la Forge et 2 devis PIACENTINI**

Dans le cadre de modernisation du réseau de distribution d'eau potable, il est proposé de remplacer sur la Rue du Haut de la Castille et de son prolongement Rue Saint Gengoul le réseau existant.

Devis proposés :

##### **SARL de la FORGE**

Fonte : 42 754.80 € TTC

Pvc : 35 014.40 € TTC

Réfection voirie : 20 164.80 € TTC

##### **PIACENTINI**

Rue Haut de la Castille : 37 143.00 € TTC

Rue Saint Gengoul : 21 810.00 € TTC

+ 15€/ ml en fonte sur 205 ml

Réfection voirie : 53 808.00 € TTC

Dans ces propositions, il est prévu que tous les compteurs de relevés d'eau individuels soient sur la voie publique.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents :

La proposition de SARL de la Forge en PVC soit 35 014.40 € TTC

La proposition de SARL de la Forge pour la réfection voirie en bi-couche soit 20 164.80 € TTC (révisable selon la surface). Voir délai et mise en oeuvre.

### **Culture animation**

#### **N°31/2023 : Attribution subventions aux associations 2023**

Le Maire présente la liste des subventions aux associations et propose la reconduction à l'identique de 2022, à l'exception de la NAFSEP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2023 les montants suivants à 10 VOIX POUR et UNE ABSENCE (Monsieur DELBOS ne prend pas part au vote suite à la charte de déontologie) :

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| - ADAPEI : 30€ (HANDY UP)             | - Prévention Routière : 30€          |
| - ADMR : 50€                          | - Restos du cœur : 30€               |
| - AFM : 50€                           | - Sapeur pompiers Esprels : 50€      |
| - Anciens combattants : 80€           | - Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€   |
| - Coopérative scolaire : 180€         | - Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€ |
| - Croix Rouge : 30€                   | - Secours populaire : 30€            |
| - France Alzheimer : 30€              | - Souvenir français : 50€            |
| - Ligue contre le cancer : 30€        | - Traits Champêtre : 40€             |
| - Maison Familiale de Montbozon : 30€ |                                      |

**Soit un total de 870.00 €**

### **Informations diverses**

#### **- Présentation plan PLUI**

Présentation de la proposition de plan PLUI sur le périmètre de la commune. Il est à noter que la zone « urbaine » de la commune fera l'objet d'une présentation à part. La date est à définir.

#### **- Divers :**

Un message a été envoyé par Panneapocket pour recenser au plus juste le nombre de cartes jeunes à distribuer, et ceci de façon gratuite pour les bénéficiaires. La commune achète la carte 8€.

Congés de la secrétaire : du 11 Août au 05 septembre 2023

**Fin de séance à 22h50**

### **Délibérations prises**

**N° 28/2023** : Désignation d'un référent déontologue et adhésion à la mission mise en place par le CDG 70

**N° 29/2023** : Révision commission liste électorale

**N° 30/2023** : Réfection du réseau d'alimentation eau potable Rue du Haut de la Castille/Rue Saint Gengoul : 3 devis SARL de la Forge et 2 devis PIACENTINI

**N° 31/2023** : Attribution subventions aux associations 2023